



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 1 février 2011

19 heures 00

SL/VC

N° 001144

Personnel-Indemnité
dite de conseil au
profit des receveurs
des collectivités

Affiché le :

Le **mardi 1 février 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

L'arrêté ministériel du 17 décembre 1983 pris en application de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 institue une indemnité de conseil au profit des receveurs des collectivités et de leurs établissements publics locaux et prévoit que cette indemnité soit attribuée à titre personnel et ce, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Cette indemnité est calculée selon un barème dégressif appliqué à la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos de la collectivité.

L'indemnité dite de « conseil » a été fixée pour l'année 2010 à 2462.41€ brut. (Deux mille quatre cent soixante deux euros et quarante et un centimes) et est répartie comme suit :

- du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010 - Mme Brigitte HILAIRE – receveur – 1231.20€
- du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 – M. Patrick CAPELLE – receveur – 1231.21€

**A L'UNANIMITE
LE CONSEIL**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**